PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 2 septembre 2026 à 17 h, sous la présidence du maire monsieur Denis Martin.

Présences: Manon Robitaille, Erik Johnson, Micheline Groulx Stabile, Eric Langlois, Marc-André Sauvageau et Margaret Lavallée

Julie Guindon, directrice générale
Jacques Robichaud, greffier

Séance extraordinaire

Monsieur le maire, Denis Martin, ouvre la séance à 17 h.

1. Adoption de l'ordre du jour

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile
Appuyé par monsieur Erik Johnson
Et unanimement résolu

2026-09-02.189 D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE

2. Adjudication de contrat - Travaux de réhabilitation de conduites d'aqueduc et de réfection de pavage de certaines rues (appel d'offres GT2026-05)

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour les travaux de réhabilitation de conduites d'aqueduc et de réfection de pavage de certaines rues (Appel d'offres GT2026-05) ;

CONSIDÉRANT que 3 soumissions ont été reçues :

Fournisseurs	Montant
Fer-Pal Construction Ltd. (*Technologies Sans-Tranchée CoreAqua*)	4 422 017, 03 $
Services d'infrastructures Vortex inc.	5 269 000, 00 $
CTMIR excavation inc.	8 421 465,78 $

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Achille Kagambega directeur du Génie et services techniques, datée du 1er septembre 2026 ;

IL EST

Proposé par monsieur Erik Johnson
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2026-09-02.190 D'ACCORDER à Fer-Pal Construction Ltd. *(Technologies Sans-Tranchée CoreAqua),* plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de réhabilitation de conduites d'aqueduc et de réfection de

pavage de certaines rues (Appel d'offres GT2026-05), pour la somme de 4 422 017, 03 $, incluant les taxes, suivant les documents d'appel d'offres (GT2026-05). Le contrat est à prix unitaire et forfaitaire.

DE DÉCRÉTER que cette dépense est imputée au Règlement d'emprunt n° 1774.

ADOPTÉE

3. **Entente avec la Ville de Longueuil et Fujitsu Conseil (Canada) inc. visant l'acquisition et la licence d'utilisation du progiciel GOcité – Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution no. 2026-08-13.178 autorisant l'acquisition d'une licence de la solution GOcité ainsi que du pont PG/GOcitéWeb ;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Mario Quesnel directeur général adjoint, datée du 2 septembre 2026 ;

IL EST

Proposé par monsieur Eric Langlois
Appuyé par monsieur Marc-André Sauvageau
Et unanimement résolu

2026-09-02.191 DE SIGNER avec la Ville de Longueuil et Fujitsu Conseil (Canada) inc. l'entente visant l'acquisition et la licence d'utilisation de progiciel GOcité : le maire et le greffier sont autorisé à signer, pour et au mon de la Ville, l'entente ainsi que tout autre document nécessaire aux fins de la présente résolution.

ADOPTÉE

4. **Période de questions (30 minutes au maximum)**

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 17 h 05.
Aucun citoyen à la séance du conseil.

5. **Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 05 par le maire.

_____
Denis Martin, maire

_____
Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Greffier et directeur du greffe et des affaires juridiques